



# Atelier du Colibri

Année 2021

**Je renouvelle l'adhésion de mon enfant :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Je joins le règlement de l'adhésion**

(Chèque ou virement de 20 € à l'ordre du Trésor Public).

J'ai déjà fourni l'assurance responsabilité civile en cours de validité.

J'ai déjà signé le règlement intérieur lors de la première inscription

Rappel extrait du règlement :

Article 1 : L'Atelier du Colibri est constituée du bâtiment unique situé 4 rue du Cinéma. Cette structure est indépendante du jardin d'enfants qui est un lieu public et est placée sous l'autorité de la Mairie de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

La responsabilité du personnel encadrant de l'Atelier du Colibri ne pourra en aucun être engagée pour les faits se déroulant dans le jardin d'enfants ou en dehors de la structure.

Article 5 : L'Atelier du Colibri est un lieu de rencontres et d'échanges, la présence des parents est admise de façon passagère et à condition qu'elle ne perturbe pas le fonctionnement de la structure. Il est rappelé que même en présence de leur(s) parent(s), les enfants demeurent sous la responsabilité exclusive des animateurs. En aucun cas les parents ne doivent intervenir auprès des enfants et se substituer à l'autorité de la responsable de l'Atelier du Colibri.

Les adhérents ont le libre choix d'aller et venir au sein de l'établissement. Aucun contrôle de présence et de sortie n'est exercé ; la responsabilité des animateurs et de la commune ne pourra en aucun cas être recherchée en cas d'incident en dehors de la structure et lié à ces libres allées et venues.

Saint-Jean-Cap-Ferrat, le

Nom et signature du représentant légal :

